



Séance du conseil d'administration du Cnous
du 6 juillet 2017

Délibération CA-2017-07-06-4
Prix du ticket RU

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010
et le 24 novembre 2016,
Vu la proposition du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de fixer le tarif de
restauration universitaire à 3,25€,*

- **Point de l'ordre du jour**
3 - Prix du Ticket RU
- **Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Article unique :

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la stabilisation du prix du Ticket RU à 3,25 € pour l'année universitaire 2017/2018.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27
Quorum : 9
Nombre de membres participant à la délibération : 18
Nombre de procurations : 9
Abstentions : 0
Pour : 27
Contre : 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2017

Emmanuel GIANNESINI

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

240717

Délibération publiée sur le site internet du cnous le

240717